

Rapport d'activité 2013

Avril 2014

TABLE DES MATIERES

Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)

1.	ORGANISME LUXEMBOURGEOIS DE NORMALISATION (OLN)						
	1.1	Missions et objectifs					
	1.2	Le registre national des délégués en normalisation	2				
	1.3	Consultation et vente de documents normatifs					
	1.4 Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national						
	1.5	Travaux de normalisation sur le plan national					
	 1.6 Stratégie normative luxembourgeoise – développement des secteurs clés de l'économie nationale 1.7 Sensibilisation et accès à la normalisation 						
	domaine des normes et des réglementations techniques et activités de l'autorité compétente selon le						
	règlement no 764/2008/CE						
	2.	SERVICE DE LA CONFIANCE NUMERIQUE					
	2.1	Missions réalisées en 2013	£				
3.	SERVICE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHE						
	3.1	Relations avec les Directions générales de la Commission européenne					
	3.2	ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)					
	3.3	Activités au plan national					
	3.4	Le service technique de l'ILNAS					
	3.5	L'indication de la consommation d'énergie et le rendement énergétique					
4.	SERVICE DE METROLOGIE LEGALE						
	4.1	Activités de vérification des instruments de mesure	16				
	4.2	Vérification CE des instruments de pesage suivant la directive 2009/23/CE (anc. 90/384/CEE)	17				
	4.3	La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage	18				
	4.4	Accréditation ISO/IEC 17020 du Service de métrologie légale	20				
	4.5	Activité au niveau européen et international	20				
	http:/	//www.euramet.org	20				
	4.6	Activité législative	20				
	4.7	Le projet "Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)"	20				
5.	OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE (OLAS)						
	5.1	Le département de l'OLAS, en quelques chiffres	2				
	5.2	L'OLAS et la formation					
	5.3	Les activités européennes et internationales de l'OLAS	24				
	5.4	La désignation des organismes notifiés	24				
	5.5	Promotion de la qualité	24				
6.	SERVICE DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION						
	6.1	Budget et comptabilité					
	6.2	Ressources humaines	26				

Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)

1. Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)

1.1 Missions et objectifs

L'OLN, établi au sein de l'ILNAS, représente le Luxembourg dans les organes du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC). En outre, l'ILNAS est membre de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI). Au plan international, l'ILNAS représente le Luxembourg dans l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (IEC):

http://www.ilnas.public.lu/fr/normes-normalisation/panorama-notions-cles/organismes europeens et internationaux de normalisation/index.html

1.2 <u>Le registre national des délégués en normalisation</u>

En 2013, le Comité de direction «normalisation» s'est réuni 11 fois et a validé un total de 349 demandes de participation aux travaux de normalisation. Ainsi, 57 nouvelles inscriptions ont pu être comptées par rapport à 2012, et 160 délégués nationaux en normalisation suivaient les domaines techniques identifiés.

Au sein du CEN, le suivi de 103 comités techniques et groupes de travail est actuellement assuré par 120 inscriptions d'experts nationaux.

En outre, 10 domaines techniques de l'ECISS (European committee for iron and steel standardization, cf. coopération avec le CEN) sont suivis par 15 délégué(e)s luxembourgeois(es).

Au sein du CENELEC, 7 comités sont actuellement suivis par 7 inscriptions de délégués luxembourgeois, sans oublier le suivi des 3 comités mixtes CEN/CENELEC assuré par 3 experts luxembourgeois.

Au plan international du secteur non-électrique, 86 comités de l'ISO ont été suivis en 2013 par 130 délégués. De plus, 26 comités techniques et groupes de travail mixtes de l'ISO/IEC ont été suivis par 71 délégués, sans oublier le suivi des travaux de 3 comités techniques de la Commission électrotechnique internationale (IEC) par 3 inscriptions luxembourgeoises.

http://www.ilnas.public.lu/fr/normes-normalisation/participation-aux-travaux-de-normalisation/comites-techniques/index.html

1.3 Consultation et vente de documents normatifs

La recherche d'information et la mise à disposition de documents normatifs se font par l'e-Shop de l'ILNAS, lancé le 24 septembre 2012. Grâce à ce catalogue en ligne, l'OLN offre à toute personne intéressée et concernée la possibilité de faire une recherche détaillée et d'acquérir les normes européennes (CEN et CENELEC) et les normes internationales (ISO, ISO/IEC et IEC) sous format PDF, en licence unique ou licence réseau. Disponible en trois langues (allemand, anglais et français) et pourvu de plus de 95.000 références (normes publiées, projets de normes et versions historiques), le catalogue constitue une source riche en informations pour les acteurs socio-économiques nationaux. Plusieurs services sont proposés aux internautes, à savoir la recherche simple et avancée de documents normatifs;

la prévisualisation des premières pages; la création de flux RSS pour suivre l'évolution des documents normatifs et l'achat de normes.

http://www.ilnas.public.lu/fr/normes-normalisation/recherche et commande de normes/index.html

https://ilnas.services-publics.lu/ecnor/home.action?request_locale=fr_FR

En 2013 251 comptes utilisateur ont été créés dans l'e-shop. L'OLN a délivré 2.886 documents normatifs, à savoir:

- 239 documents normatifs de la collection des Annexes Nationales
- 1.560 normes du CEN;
- 525 normes du CENELEC:
- 395 normes du ressort de l'ISO:
- 137 normes du ressort de la CEI (IEC);
- 30 documents normatifs du DIN.

1.4 Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national

En tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, l'ILNAS a notamment pour mission de publier les références des nouvelles normes européennes applicables à l'échelle nationale.

En effet, toute norme européenne doit être mise en application par les organismes nationaux de normalisation dans un délai moyen de six mois à partir de sa disponibilité. Elle doit ensuite être transposée soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement dans le Journal Officiel, par exemple. Suite à cette publication, la norme européenne prend alors le statut de norme nationale.

Dans le cadre de cette obligation, l'ILNAS a publié 2.642 nouvelles références européennes applicables au Grand-Duché de Luxembourg au Mémorial A. Pour 2013, ces 2.642 nouvelles normes européennes complètent ainsi le catalogue des normes mises en application au Luxembourg. Parmi ces normes, 1.917 sont issues du CEN et 725 du CENELEC.

1.5 Travaux de normalisation sur le plan national

Conformément aux articles 5 et 6 de la loi modifiée du 20 mai 2008 relative à la création de l'ILNAS, un appel a été lancé pendant la période du 18 juin 2013 au 31 juillet 2013 auprès des secteurs public et privé pour recenser les besoins en nouvelles normes nationales.

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/06/recensement/index.html

http://www.legilux.public.lu/adm/b/archives/2013/0065/b065.pdf#page=5

La norme européenne EN 590 prescrit des exigences et des méthodes d'essai pour le carburant pour moteur diesel (gazole) mis sur le marché et livré. Afin de prendre en compte des conditions météorologiques nationales, une annexe nationale a dû être ajoutée.

En novembre 2013, l'Organisme luxembourgeois de normalisation a complété cet exercice par la validation et la publication de l'annexe nationale à la norme EN 590, suite à l'appel à candidature lancé en avril 2013 et l'enquête publique lancée en septembre 2013.

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/05/groupe-de-travail-diesel/index.html

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/09/annexe-nationale-diesel-hiver/index.html

1.6 Stratégie normative luxembourgeoise – développement des secteurs clés de l'économie nationale

Considérant la normalisation comme un des outils de support de la compétitivité, l'ILNAS, en tant qu'Organisme luxembourgeois de normalisation, a rédigé la stratégie normative luxembourgeoise (décennie 2010-2020) en tenant compte principalement de l'importance des secteurs clés de l'économie nationale (dont les TIC), tout en mettant en relation la valeur ajoutée de leur implication dans ce domaine (selon le principe reconnu: "Celui qui fait la norme fait le marché"). En 2013, une mise à jour de la stratégie normative luxembourgeoise a été élaborée (mise à jour 2013-2020). Cette mise à jour s'articule autour de quatre axes majeurs de développement relatifs à l'éducation, l'approche (inter)sectorielle, la recherche appliquée ainsi que les produits et services du domaine de la normalisation.

http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/normalisation/etudes-nationales/ilnas-strategie-normalisation-2010-2020.pdf

http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/normalisation/etudes-nationales/strategie-normative-luxembourgeoise-2013-2020.pdf

Après avoir chargé l'Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (ANEC) d'une mission d'analyse normative du secteur de l'énergie qui consistait à faire l'inventaire des normes publiées et en cours de développement au niveau européen et international (veille normative), à identifier les acteurs nationaux concernés et à mettre en lien ces acteurs avec les résultats de la veille normative, un cycle de sensibilisation et de formation continue a été créé. De plus, des rapports d'analyse normative du secteur des TIC, du secteur de l'énergie, du secteur des technologies biomédicales et du secteur spatial ont été publiés.

http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/normalisation/etudes-nationales/index.html

1.7 Sensibilisation et accès à la normalisation

Afin de sensibiliser les acteurs économiques luxembourgeois aux normes et aux travaux de normalisation, plusieurs événements ont eu lieu en 2013, à savoir :

Lors du salon GR Business Days, les 12 et 13 juin 2013, salon professionnel dédié aux PME et start-ups innovantes de la Grande Région, l'ILNAS a mis en avant les avantages pour les PME d'appliquer des normes et de participer à leur élaboration.

Au cours de ces deux journées, les acteurs socio-économiques ont été sensibilisés aux enjeux liés à l'application des normes et à la participation à la normalisation. Pour cela, des fiches didactiques présentes sur le stand ont permis aux visiteurs de se familiariser avec le domaine, de comprendre les mécanismes et de découvrir les différents acteurs de la normalisation.

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/06/salon-grande-region/index.html

Participation au salon ICT Spring les 19 et 20 juin 2013

A l'occasion de sa participation au salon ICT Spring, l'ILNAS a publié la deuxième édition de l'analyse normative nationale du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Celle-ci permet aux professionnels du secteur d'identifier les comités techniques pertinents pour leurs activités et de découvrir les opportunités de participation aux travaux de normalisation technique.

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/05/ilnas-participation-salons/index.html

Journée mondiale de la normalisation au Luxembourg le 14 octobre 2013

La conférence organisée par l'ILNAS en collaboration avec le CRP Henri Tudor a réuni plus d'une centaine de participants autour du thème « Les normes garantissent des changements positifs ». De nombreux échanges et partages d'expériences ont agrémenté cet événement.

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/10/journee-mondiale-normalisation-luxembourg/index.html

Atelier sur le diagnostic en normalisation organisé le 3 décembre 2013

Après une présentation des acteurs et des missions normatives le diagnostic en normalisation en détail a été présenté : objectifs, acteurs concernés, conditions, étapes, thèmes abordés, etc. Une mise en pratique a ensuite été réalisée via « un mini-diagnostic » distribué à chaque participant. Enfin, le responsable qualité de la Société Générale Securities Services a apporté son témoignage en tant « qu'entreprise déjà diagnostiquée » et a mis en avant les avantages du diagnostic.

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/11/workshop-diagnostic-normalisation-decembre-2013/index.html

Cycle de sensibilisation et de formation continue

L'ILNAS a développé, dans une logique de progression, une offre de formation continue, composée d'un cycle de sensibilisation proposant 4 modules d'une durée de 2 heures et de 4 formations plus détaillées d'une durée de 4 heures. Ces cours doivent permettre de saisir les enjeux de la normalisation et de maîtriser les outils utiles à une mise en pratique opérationnelle efficace. Les formations sont centrées à ce jour sur 3 secteurs économiques porteurs, à savoir les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'énergie et les technologies de la santé (biomédicales).

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/09/cycle-sensibilisation-formation/index.html

1.8 Activités dans le cadre de la directive 98/34/CE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et des réglementations techniques et activités de l'autorité compétente selon le règlement no 764/2008/CE.

En 2013, le point de contact national « directive 98/34/CE » au sein de l'ILNAS a transmis 16 dossiers de notification à la Commission européenne.

http://www.ilnas.public.lu/fr/normes-normalisation/notifications-regles-techniques/index.html

2. Service de la confiance numérique

2.1 Missions réalisées en 2013

2.1.1 Instruments nationaux de la confiance numérique

Le Service de la confiance numérique organise le suivi et la promotion des instruments de surveillance et d'accréditation dans le domaine de la confiance numérique. Dans ce cadre, il effectue la mise à jour constante du système qualité de surveillance et d'accréditation relatif aux prestataires de services de confiance, notamment pour le domaine "Public key infrastructure" (PKI). Ce dernier a ainsi été totalement remis à jour en 2013 et mis à disposition sur le site Internet de l'ILNAS qui présente les dernières versions des formulaires, procédures et annexes afférentes:

http://www.ilnas.public.lu/fr/confiance-numerique/pki/systeme-qualite-pscg/index.html

Dans ce contexte, le Service de la confiance numérique a procédé, courant 2013, à la surveillance du "Prestataire de services de confiance" (PSC) délivrant des certificats qualifiés au Grand-Duché de Luxembourg "LuxTrust S.A.":

http://www.ilnas.public.lu/fr/confiance-numerique/pki/psc-accredites/index.html http://www.ilnas.public.lu/fr/confiance-numerique/pki/psc-surveilles/index.html

De plus, la Commission européenne (CE) impose à chaque Etat membre l'établissement, la mise à jour et la publication d'une "Liste de confiance" ("Trusted list") contenant les informations minimales relatives aux PSC délivrant, au public, des certificats qualifiés et qui sont surveillés/accrédités par chaque Etat membre au niveau national.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS est en charge de la gestion de cette "Trusted list" (nationale), qui a été mise à jour, selon les spécifications de la Commission européenne, en date du 27 mai, du 29 mai, du 14 octobre et du 18 octobre 2013.

http://www.ilnas.public.lu/fr/confiance-numerique/pki/en/TSL-PDF.pdf

A ce titre, le Service de la confiance numérique de l'ILNAS suit avec intérêt les développements, le concernant, relatifs à la « Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur ». Le Service de la confiance numérique de l'ILNAS devrait, à terme (règlement d'application prévu en 2014), devenir l'organisme de surveillance des prestataires de services de confiance, au plan national.

Enfin, dans le cadre de la future réglementation nationale de l'archivage électronique, l'ILNAS a défini la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des PSDC (Prestataires de Services de Dématérialisation ou de Conservation) ainsi que les lignes directrices d'audit de la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des PSDC. Un système qualité *ad hoc* ayant été développé courant 2013.

 $\frac{http://www.ilnas.public.lu/fr/confiance-numerique/archivage-electronique/documents-obtention-statut-psdc/index.html}{}$

2.1.2 Economie de la connaissance normative des TIC

Niveau européen:

Afin de garantir un niveau d'information et de communication pertinent, et en termes d'échanges au plan européen, l'ILNAS a notamment reçu et présenté ses activités ISO/IEC JTC1 à la représentation nationale ISO/IEC JTC1 de l'organisme irlandais de normalisation - National Standards Authority of Ireland (NSAI), en date du 17 mai 2013.

De même, l'ILNAS a présenté ces mêmes activités ISO/IEC JTC1 auprès de l'organisme allemand de normalisation - Deutsches Institut für Normung (DIN), en date du 10 octobre 2013.

De plus, depuis janvier 2012, le Grand-duché de Luxembourg, *via* le Département de la confiance numérique, est le représentant national de la plateforme européenne pluripartite de normalisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/03/interoperabilitetic/index.html?highlight=PLATEFORME

Cette plateforme constitue un groupe consultatif d'experts pour toutes les questions liées à la normalisation européenne des TIC et son application effective. Son rôle est de :

- conseiller la Commission européenne sur son programme de travail pour la normalisation des TIC ;
- identifier les futurs besoins potentiels en matière de normalisation des TIC ;
- conseiller la Commission européenne sur les éventuels mandats de normalisation ;
- conseiller la Commission européenne sur les spécifications techniques dans le domaine des TIC en regard de leur référencement dans les marchés et les politiques publiques ;
- conseiller la Commission européenne au sujet de la coopération entre les organisations d'élaboration de normes.

Dans ce cadre, l'ILNAS constitue le point de contact national officiel pour l'échange d'informations entre le marché luxembourgeois et la plateforme européenne pluripartite de normalisation des TIC. Dans ce contexte, le service de la confiance numérique a identifié et contacté, courant 2013, des représentants du marché des TIC au Grand-Duché de Luxembourg afin de les informer des travaux de la plateforme européenne pluripartite. Fin 2013, cette plateforme a notamment établi son programme de travail :

http://ec.europa.eu/information_society/newsroom/cf/dae/itemdetail.cfm?item_id=13528

Niveau national:

Le secteur des TIC constituant un vecteur de compétitivité important pour le Luxembourg, le service de la confiance numérique de l'ILNAS a rédigé une « Politique luxembourgeoise pour la normalisation technique des TIC 2013-2020 » qui vise à :

- renforcer la communauté nationale investie dans la normalisation des TIC ;
- coordonner et développer la représentation nationale pour la normalisation technique des TIC;
- augmenter la représentation nationale au sein des entités européennes et internationales dans le domaine de la normalisation technique des TIC ;
- fournir des prestations de sensibilisation relatives à la normalisation des TIC en fonction des besoins du marché dans ce secteur ;
- développer des activités de recherche en relation avec la normalisation des TIC, dans l'intérêt national.

http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/normalisation/etudes-nationales/policy-on-ict-technical-standardization-2013-2020.pdf

Depuis juillet 2012, le Grand-Duché de Luxembourg, *via* l'ILNAS - Service de la confiance numérique, est "Membre observateur" du comité international de normalisation : ISO/IEC Joint technical committee 1 (JTC1 – (TIC)), créé en 1987 par convention entre l'ISO et l'IEC.

Cela permet à l'ILNAS, qui assure la présidence ISO/IEC JTC1 nationale, d'obtenir des informations clés sur l'ensemble des thèmes traités au sein de ce comité, en suivant les votes, en accédant aux différents documents des sous-comités, mais aussi en ayant la possibilité de participer à la réunion plénière annuelle de ce comité. Cette inscription facilite donc, pour l'ILNAS, le transfert de connaissances *ad hoc* au niveau national, au cœur duquel une "dynamique" d'intérêts et d'implications pour plusieurs sous-comités ISO/IEC JTC1 est désormais en place.

Au 31 décembre 2013, 40 délégués sont inscrits (auprès de l'ILNAS) au sein d'un sous-comité du comité international de normalisation ISO/IEC JTC1. A ce jour, au niveau national, les experts se répartissent principalement au niveau de huit sous-comités:

- JTC1/SC6: Téléinformatique ;
- JTC1/SC7: Ingénierie du logiciel et des systèmes ;
- JTC1/SC17: Identification des cartes et des personnes ;
- JTC1/SC27: Techniques de sécurité des technologies de l'information :
- JTC1/SC36: Technologies pour l'éducation, la formation et l'apprentissage ;
- JTC1/SC38: Plateformes et services d'applications distribuées ;
- JTC1/SC39: Développement durable au service et au moyen des technologies de l'information ;
- JTC1/SC40: "IT Service Management and IT Governance".

Le "Forum national ISO/IEC JTC1" s'est tenu deux fois à l'ILNAS en 2013, à savoir le 24 mai et le 26 novembre, avec transmission, vers les experts présents (les présidents des sous-comités miroirs nationaux du comité international de normalisation "ISO/IEC JTC1"), des informations pertinentes en provenance du comité international de normalisation ISO/IEC JTC1.

Les réunions du "Forum national ISO/IEC JTC1" ont notamment permis de produire l'événement "ISO/IEC JTC1 national Day" au Grand-Duché de Luxembourg. En effet, afin d'informer les professionnels concernés et de promouvoir la normalisation des TIC au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS organise chaque année un rendez-vous « Journée nationale ISO/IEC JTC1 ». En 2013, ce rendez-vous a été planifié, lors de la journée mondiale de la normalisation, en collaboration avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor, et a eu lieu le 14 octobre. Cette journée a eu pour thématique principale: « Les normes garantissent des changements positifs ». L'événement a permis de présenter le rapport d'analyse normative nationale menée dans le secteur des TIC, mis à jour en juin 2013. Celui-ci, élaboré sous la forme d'un guide didactique, vise, en effet, à offrir aux acteurs nationaux une présentation des comités techniques de normalisation pertinents à l'échelle européenne et internationale, ainsi que les intérêts potentiels pour les parties prenantes nationales à participer aux activités de normalisation.

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/10/journee-mondiale-normalisation-luxembourg/index.html

En 2013, l'ILNAS, via le "Groupement d'intérêt économique - Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance" (GIE ANEC), a visé plus de 500 documents, au niveau ISO/IEC JTC1, aux fins d'échanges et d'information.

2.1.3 Projet de développement d'un certificat universitaire « Smart ICT for business innovation »

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie normative luxembourgeoise 2010-2020, et plus précisément du pilier « Education à la normalisation », l'ILNAS envisage la création, avec l'Université du Luxembourg, d'une formation supérieure de type certificat universitaire dénommé « Smart ICT for business innovation » au Grand-Duché de Luxembourg, dont le démarrage serait prévu en 2015.

L'objectif visé est de former des étudiants et des salariés à la normalisation des TIC et à ses enjeux, dans le but de renforcer l'innovation et la compétitivité des entreprises nationales. Ce diplôme universitaire est, en effet, axé sur les derniers développements et prospectives du domaine des TIC, garantissant l'importance de ce dernier pour l'économie nationale et la compétitivité des entreprises.

En l'espèce, le cœur de cette formation repose sur le concept de « Smart ICT » décomposé en trois modules principaux « Digital Intelligence », « Smart Platforms » (Cloud Computing - Smarts Grids - Smart Cities - Internet of Things - Sustainability for and by ICT) et « Smart interfaces » (Sensor Networks - Green by ICT - Big Data - Digital Trust).

2.1.4 Gestion du « Livre blanc » dédié à la confiance numérique

En 2012, l'ILNAS et le CRP Henri Tudor (CRP HT) ont procédé à l'édition d'un "Livre blanc" du domaine de la confiance numérique à destination du grand public, qui a été présenté le 11 juin 2012 dans les locaux du CRP Henri Tudor.

http://www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2012/06/digital-trust-towards-excellence-in-ict/index.html

En 2013, la mise à jour complète de ce « Livre blanc » a été amorcée, pour une publication nationale prévue en juin 2014.

2.1.5 Transfert et communications

Le Service de la confiance numérique a aussi participé à de nombreuses interventions (conférences, réunions, cours, etc.) relevant des domaines de la normalisation et/ou de la confiance numérique. A noter spécifiquement plusieurs formations pour le Master "Management de la sécurité des systèmes d'information" (MSSI) et pour le « Bachelor in Computer Science » de l'Université du Luxembourg.

3. Service de la surveillance du marché

3.1 Relations avec les Directions générales de la Commission européenne

Conseil Européen

En cours de négociation depuis 2012, neuf directives "nouvelle approche" ont été sujets à révision au Conseil européen en 2013. Par ailleurs, un projet de règlement concernant la surveillance du marché « MSR » (Market Surveillance Regulation) a été présenté par la Commission européenne ensemble avec un projet de règlement concernant la sécurité générale des consommateurs « CPSR (Consumer Product Safety Regulation) ».

Afin de suivre de près l'évolution dans les domaines en question, les représentants du Service de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

Working Party on Consumer Protection and Information (CPSR);

Working Party on Competitiveness and Growth (Internal market/Industry/Better regulation (MSR))

Working Party on Technical harmonisation (ATEX, LVD, EMC, SPV, LIFT, articles pyrotechniques, instruments de pesage, instruments de mesure, explosifs à usage civil, R&TTE).

Direction générale "Entreprise et Industrie"

Début 2013, un nouveau groupe d'experts des Etats membres "IMP" (Expert group on the Internal Market for Products) a remplacé le groupe SOGS (Senior Officials Group on Standardization and Conformity Assessment Policy). Selon la thématique abordée, le groupe se compose d'experts de différents domaines afin de pouvoir couvrir l'ensemble des sujets concernés.

En 2013, les représentants du Service de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

IMP MSG (Internal Market for Products – Market Surveillance Group), IMP ICSMS (Internal Market for Products – Information and Communication system for the pan-European Market Surveillance), LVD Administrative Cooperation, LVD Working Party, EMC Administrative Cooperation et EMC Working Party, ATEX Administrative Cooperation et ATEX Standing Committee, TCAM et R&TTE Administrative Cooperation, TOYS Administrative Cooperation et TOYS Working Party, Machinery Administrative Cooperation et Machinery Working Party, Lift Working Party.

Direction générale "de la santé et des consommateurs"

En 2013, les représentants du Service de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

GPSD-Comité, Consumer Safety Network, RAPEX Contact Points, PROSAFE, forum des autorités nationales de surveillance, European Consumer Summit à Bruxelles.

Un représentant du Service de la surveillance du marché a participé à un séminaire relatif à l'analyse de risque des produits tombant sous la directive de la sécurité des produits, organisé par DG Sanco.

Direction générale "Energie et Transports"

En 2013, les représentants du Service de la surveillance du marché ont régulièrement participé aux réunions suivantes:

ENERGY STAR Committee – Regulatory, ECO-DESIGN - Regulatory Committee, ECO-DESIGN Working group et ECO-DESIGN Administrative Cooperation, LABELLING - Regulatory Committee et LABELLING Administrative Cooperation.

3.2 ICSMS (Système d'information et de communication de la surveillance du marché)

Depuis 2002, le Luxembourg est un membre actif dans le projet commun des autorités de la surveillance du marché ICSMS. Après le changement du statut juridique en ICSMS Aisbl en juillet 2010, le système d'échange d'information ICSMS a été choisi fin 2011 par la Commission européenne comme système général d'archivage et d'échange d'informations, par des moyens électroniques, sur les questions liées aux activités et programmes de surveillance du marché et les informations connexes sur le non-respect de la législation communautaire d'harmonisation, tel que prévu par le Règlement (CE) N° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil. L'ILNAS a participé régulièrement aux réunions de travail entre la Commission européenne et le Comité "Advisory Board" afin de garantir le transfert de la base ICSMS vers les serveurs de la Commission. Au plan national, le responsable du projet a présenté le système à plusieurs ministères et administrations.

En 2013, deux représentants du Service de la surveillance du marché ont participé à un « Workshop » au Danemark concernant l'utilisation de la base de données européenne et la nécessité de modifications à lui apporter.

https://webgate.ec.europa.eu/icsms/App/index.jsp

3.3 Activités au plan national

Afin de pouvoir mieux réagir aux besoins de coopération et d'échange d'informations avec l'Administration des douanes et accises, l'ILNAS, supporté par le CTIE, a mis en place une nouvelle base de données nationale « ECSDM ». Depuis le 17 juin 2013 ce système électronique d'archivage et d'échange d'informations est opérationnel et garantit de manière efficace et transparente un échange d'informations entre les autorités douanières et les acteurs commerciaux (constructeurs, importateurs,

distributeurs, consommateurs, ...) sur le territoire luxembourgeois. Un lien vers les bases de données ICSMS et RAPEX est également prévu pour 2014.

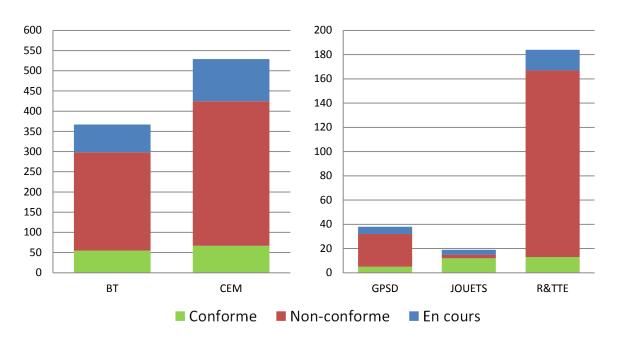
Pour mieux se préparer aux obligations futures suite à la reprise prochaine de plusieurs directives actuellement encore sous la responsabilité de l'ITM, une nouvelle cellule « Service de la surveillance du marché des produits industriels » a été créée au cours de 2013. Corrélativement, le Service de la surveillance du marché opérationnel change sa dénomination en Service de la surveillance du marché des produits consommateurs.

En 2013, les principales activités du Service de la surveillance du marché des produits consommateurs sur le territoire national dans le cadre des directives "Sécurité générale des produits", "Jouets", "Basse tension", "Compatibilité électromagnétique", "Télécommunications", "Atmosphères explosibles", "Ecoconception" et "Etiquetage" peuvent être résumées comme suit:

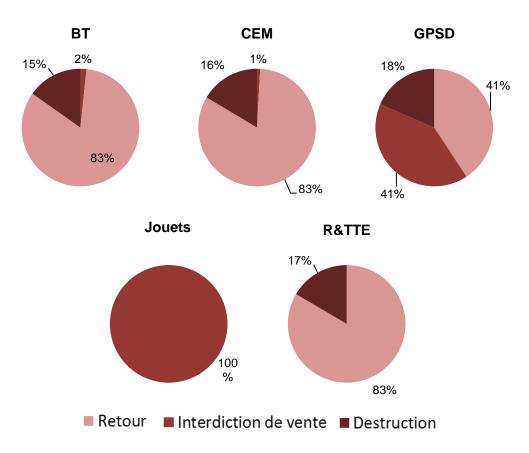
- Organisation d'une réunion de concertation entre les différentes autorités responsables de la surveillance du marché.
- Contrôle dans les grandes surfaces, les magasins, les foires etc. portant principalement sur la vérification de l'apposition correcte du marquage CE sur des produits et des équipements destinés au grand public, ainsi qu'à l'exactitude des documents joints. Lors de 33 visites de magasins dans différentes régions du pays, plus de 200 produits ont fait l'objet d'une investigation détaillée et pour 92 produits un contrôle administratif a été décidé.
- Contrôle de produits en provenance de pays tiers par les agents de l'Administration des douanes et accises avec le support technique des agents de l'ILNAS. Environ 700 produits différents étaient sujets à un examen plus détaillé, ce qui constitue une augmentation par rapport à l'année précédente.
- Organisation d'une formation spécifique concernant la sécurité des produits pour les agents de l'Administration des douanes et accises.
- Réalisation d'une campagne d'information sur la conformité des produits destinée aux fabricants et au commerce. Plusieurs réunions ont été organisées avec les différentes parties concernées des grandes surfaces et des revendeurs afin de garantir une meilleure coopération dans l'intérêt de la protection du consommateur.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois des articles notifiés par les Etats membres suivant les procédures mises en place par les directives "Sécurité générale des produits", "Jouets", "Basse tension", "Compatibilité électromagnétique" et "Télécommunications".
- Campagnes saisonnières à la "Schueberfouer" et aux marchés de Noël pour détecter des produits et des équipements non conformes.
- Suivi de 2.115 notifications du système RAPEX en relation avec les articles 11 (96) et 12 (2.019) de la directive "sécurité générale des produits". Après une forte augmentation des notifications RAPEX entre 2002 (168 notifications) et 2010 (1.985 notifications) et une diminution de celles-ci en 2011 (1.581 notifications) suite à la publication d'un nouveau guide sur l'analyse de risque fin 2010, le nombre de notifications a augmenté (1.958 en 2012) de 8%.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois des produits dans le domaine de l'application de la directive "sécurité générale des produits". 38 produits ont été sujets à vérification. 27 produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive. Le retrait du marché de 11 produits a été ordonné. 6 produits sont encore en cours d'analyse.

- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois de produits dans le domaine de l'application de la directive concernant "les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications". 184 produits ont été sujets à une vérification administrative. 154 produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive. Des mesures appropriées ont été prises selon les non-conformités constatées (interdiction de vente, retour vers l'opérateur économique concerné, destruction). 17 dossiers restent en cours d'analyse d'évaluation.
- Participation à un projet européen sur la mise en application de la directive concernant "les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications". 3 produits tombant sous le champ d'application de cette directive ont été analysés. Un des produits n'était pas conforme aux exigences essentielles de la directive. La mise en conformité a été ordonnée à l'opérateur économique.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois de produits dans le domaine de l'application de la directive concernant "la compatibilité électromagnétique ". 529 produits ont été sujets à une vérification administrative. 11 produits ont été envoyés au laboratoire d'essais pour une analyse technique. 358 produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive. Des mesures appropriées ont été prises selon les non-conformités constatées (interdiction de vente, retour vers l'opérateur économique concerné, destruction). 104 dossiers sont encore en cours d'évaluation et en attente d'une décision.
- Participation à un projet européen sur la mise en application de la directive "compatibilité électromagnétique". 10 produits relevant de cette directive ont été analysés quant à leurs conformités administratives. 4 produits n'étaient pas conformes aux exigences administratives de la directive. La mise en conformité a été ordonnée aux opérateurs économiques.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois de produits dans le domaine de l'application de la directive concernant " la basse tension ". 367 produits ont été sujets à une vérification administrative. 23 produits ont été envoyés au laboratoire d'essais pour une analyse technique. 243 produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive. Des mesures appropriées ont été prises selon les non-conformités constatées (interdiction de vente, retour vers l'opérateur économique concerné, destruction). 69 dossiers sont encore en cours d'évaluation et en attente d'une décision.
- Participation à un projet européen sur la mise en application de la directive "basse tension". 11 produits relevant de cette directive ont été analysés au laboratoire d'essais. 7 produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive. Les rapports d'analyse sont en cours d'évaluation.
- Participation à un projet européen "Joint Action 2011" de PROSAFE concernant respectivement des adaptateurs ou des chargeurs électriques tombant sous le champ d'application de la directive "basse tension". 20 produits ont été sujets à une vérification administrative. 2 produits ont fait l'objet d'analyses techniques auprès d'un laboratoire d'essais externe. Au Luxembourg seules des non-conformités administratives ont été constatées alors que 27% des produits analysés en laboratoire dans d'autres Etats membres présentaient des non-conformités, dont certains pouvant générer des risques graves. Ce projet sera clôturé en février 2014.
- Recherche, analyse et retrait du marché luxembourgeois de produits dans le domaine de l'application de la directive concernant "la sécurité des jouets". 19 jouets ont été analysés au cours de l'année 2013. 8 produits ont fait l'objet d'une analyse technique au laboratoire d'essais. 3 produits n'étaient pas conformes aux exigences essentielles de la directive et étaient ainsi sujets à une interdiction de vente. 4 dossiers sont encore en cours d'évaluation et en attente d'une décision.

Evaluation de la conformité des produits



Mesures prises selon les produits non conformes



Au cours de 2013, les agents du Service de la surveillance du marché des produits industriels se sont préparés aux missions de surveillance qui leur incomberont avec le transfert prochain de certaines directives de l'ITM vers l'ILNAS. Les directives (règlements UE) concernées sont les suivantes : "Appareils à gaz", "Articles pyrotechniques", "Ascenseurs", "Equipements de protection individuelle", "Equipements sous pression" (PED), "Equipements sous pression transportable (TPED)", "Explosifs à usage civil", "Générateurs d'aérosols", "Installations à câbles transportant des personnes", "Machines", "Produits de construction" et "Récipients à pression simple". Il s'agit des directives (règlements UE) qui sont actuellement encore sous la compétence de l'Insp"ection du Travail et des Mines (ITM), à l'exception de la directive TPED.

Les activités de l'année écoulée du Service des produits industriels peuvent être résumées comme suit :

- Participation des agents visés à certaines activités de la surveillance du marché du Service des produits consommateurs afin qu'ils puissent acquérir le savoir-faire nécessaire à l'accomplissement de leurs missions futures (réunions internes, réunions externes avec des parties prenantes, contrôles auprès des opérateurs économiques).
- Participation à des contrôles ("Articles pyrotechniques", "Ascenseurs", "Machines", etc.) effectués par l'ITM.
- Participation à certaines réunions de l'ITM (par exemple : Conseil de l'UE, ADCO, etc., pour les directives "Ascenseurs", "Machines", "PED" et "Récipients à pression simple").

- Participation à des formations externes (par exemple : Mise en application de la directive "Machines", mise en application de la directive "PED").
- Développement d'une stratégie et d'une politique de surveillance du marché et mise en place de procédures internes pour assurer un fonctionnement approprié de la surveillance du marché.

3.4 Le service technique de l'ILNAS

Au cours de l'année 2013 le service technique a réalisé 31 projets d'essais dans le domaine "sécurité électrique", "sécurité des jouets" et "sécurité générale des produits". 11 projets d'essais ont été réalisés dans le domaine "compatibilité électromagnétique".

Descriptif des projets de "sécurité électrique", "sécurité des jouets" et "sécurité générale des produits":

- 3 luminaires de table ont été analysés selon la directive basse tension. Dans un premier temps l'intégralité et la lisibilité des marquages, des plaquettes signalétiques et des documents d'accompagnement ont été vérifiées. Par ailleurs, l'endurance des marquages et des plaquettes signalétiques a également été contrôlée. Les luminaires ont ensuite été soumis à des vérifications de bonne construction sécuritaire et à des essais mécaniques, comme le test de stabilité, la résistance contre les chocs, suivis d'essais de traction et de torsion sur le câble d'alimentation. Côté essais purement électriques, le luminaire a été analysé pour savoir si des parties sous tension étaient accessibles aux utilisateurs. Des essais de rigidité diélectrique, la mesure des courants de fuite et de la résistance d'isolement faisaient également partie des essais électriques.
- ⇒ Résultat : Les 3 luminaires présentaient des non-conformités.

En 2013, le service technique a participé à la campagne LVD ADCO (Administrative Co-operation Working Group) "LED and CFL light sources". Ce projet consistait à prélever des lampes à DEL (diode électroluminescente) et LFC (lampe fluorescente compacte) sur le territoire luxembourgeois et à réaliser certains essais bien définis par le groupe ADCO afin de garantir que tous les pays membres de ce groupe participant au projet effectuent les mêmes essais dans les mêmes conditions:

- 3 lampes LCF et 8 lampes à DEL ont été prélevées et soumises aux essais suivants :
 - Distances de fuite et distances dans l'air entre parties sous tension et parties métalliques accessibles
 - Distances de fuite et distances dans l'air entre parties de différente polarité
 - Essai de haute-tension (rigidité diélectrique) entre parties sous tension et parties accessibles
 - Fiabilité des connections des conducteurs sous tension sur le circuit imprimé
 - Un test de court-circuit entre parties actives
 - o La résistance mécanique de l'enveloppe de la lampe par rapport à son culot
 - o La résistance contre le feu et l'inflammation des parties plastiques
- Résultat : 6 des 11 lampes étaient non-conformes aux exigences analysées et pouvaient générer des risques de choc électrique pour l'utilisateur.

Suite à une forte augmentation de vente des cigarettes électroniques avec un chargeur USB à brancher sur le réseau 230V, le service technique, à la demande du service de la surveillance du marché, a analysé 3 de ces produits en vérifiant l'intégralité et la lisibilité des marquages, des plaquettes signalétiques et des documents d'accompagnement. Par ailleurs, l'endurance des marquages et des plaquettes signalétiques a également été contrôlée. Le câblage interne a été vérifié et le chargeur a ensuite été soumis aux essais diélectriques.

⇒ Résultat : Les 3 chargeurs possédaient des non-conformités majeures.

Quant à la directive "sécurité générale des produits", divers produits ont été vérifiés:

- 5 baignoires pour bébés: Vu la simplicité du produit, uniquement l'intégralité et la lisibilité des marquages, des plaquettes signalétiques et des documents d'accompagnement ont été vérifiées. L'endurance des marquages et des plaquettes signalétiques a également été contrôlée.
- 2 colliers d'ambre pour bébés : Vu le risque de strangulation et le danger d'avaler des petites parties pouvant émaner de ces colliers, ils ont principalement été soumis à des tests physiques, mécaniques et dimensionnels.
- Résultat : Toutes les baignoires et tous les colliers présentaient des non-conformités. Surtout les colliers présentaient des risques non-négligeables pour les bébés.

Selon la directive "sécurité des jouets" divers produits ont été analysés :

- 1 poussette pour enfants
- 1 petite voiture
- 2 peluches
- 1 pistolet pour enfants
- 1 xylophone
- Résultat : Uniquement la poussette pour enfants présentait des non-conformités suite aux essais physiques, mécaniques et dimensionnels réalisés.

Les produits suivants ont été soumis aux essais de "compatibilité électromagnétique":

- 8 lampes à DEL (diode électroluminescente)
- 3 lampes fluorescentes compactes (LFC)
- Résultat : 5 de ces lampes présentaient des non-conformités au fait que les perturbations émises étaient trop élevées.

Afin de démontrer la non-conformité d'un seul produit, il a fallait réaliser les essais sur 3 à 5 pièces identiques pour effectuer l'évaluation statistique telle que requise par les normes applicables.

Dans le cadre de la collaboration entre l'université du Luxembourg et le service technique de l'ILNAS, un étudiant a pu réaliser et clôturer son projet de fin d'études (niveau bachelor) "Herstellung und Charakterisierung eines eindimensionalen Antennenarrays" dans le laboratoire de compatibilité électromagnétique du service.

Le service technique a avancé sur la préparation de son manuel qualité et sur la mise en place du système de management de la qualité en vue d'une accréditation future selon la norme EN ISO/IEC 17025.

L'accréditation future oblige le service technique à participer annuellement à des programmes d'essais d'intercomparaisons afin de démontrer sa compétence et la fiabilité de ses équipements d'essais. Aussi, en 2013, le service a pris part aux programmes "Echauffement des transformateurs" et "Courants de fuite" en recevant de bons résultats en matière d'échauffement des transformateurs alors que le rapport du deuxième essai ne sera connu qu'en 2014.

http://www.ilnas.public.lu/fr/surveillance-marche/service-technique/index.html

3.5 <u>L'indication de la consommation d'énergie et le rendement énergétique</u>

Notons finalement que dans le cadre de l'application des règlements délégués et des règlements grandducaux concernant l'indication de la consommation d'énergie d'appareils ménagers, quelques salons d'exposition ont été contrôlés par le Service de la surveillance du marché des produits consommateurs.

4. Service de métrologie légale

4.1 Activités de vérification des instruments de mesure

Les activités du Service de métrologie légale découlent des lois et règlements qui portent sur les différents domaines de la métrologie légale, tels que les unités de mesure, les instruments de mesure et les préemballages.

Plus précisément, le Service de métrologie légale a pour missions principales d'organiser et d'exécuter les contrôles métrologiques et vérifications en rapport avec les instruments de mesure réglementés et les préemballages ainsi que de réaliser la surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage dans les secteurs réglementés. Par ailleurs, le Service de métrologie légale veille à une application correcte et uniforme des unités de mesure légales dans le circuit économique.

Le rayon d'activité du Service de métrologie légale est très diversifié, notamment, en raison de la multitude d'instruments de mesure devant satisfaire aux exigences d'exactitude et de fonctionnement.

http://www.ilnas.public.lu/fr/metrologie-legale/instruments-soumis-au-controle/index.html

4.2 Vérification CE des instruments de pesage suivant la directive 2009/23/CE (anc. 90/384/CEE)

La directive 2009/23/CE (codification) telle que transposée en droit national par le règlement grand-ducal modifié du 27 juillet 1992 (Mémorial A-N°55 du 31.07.1992) porte sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique, dont par exemple les balances poids/prix, bascules industrielles, ponts-bascules routiers pour camions et les bascules ferroviaires statiques. Ces instruments de pesage doivent répondre aux exigences rigoureuses du marquage CE en vue de leur mise sur le marché et mise en service au Luxembourg.

Le Service de métrologie légale a qualité d'organisme notifié au niveau européen (N°0460) et dès lors il est habilité, à l'instar des autres organismes européens d'évaluation de la conformité, à procéder aux vérifications métrologiques CE des instruments de pesage installés au Luxembourg et destinés à être mis en service dans le circuit économique.

L'accréditation selon la norme ISO/IEC 17020 du Service de métrologie légale apporte la démonstration formelle qu'il est compétent pour réaliser les activités d'évaluation de la conformité dans ce domaine.

Le Service de métrologie légale peut ainsi offrir aux entreprises et à l'industrie luxembourgeoises un service à proximité pour réaliser les vérifications CE de bascules industrielles et de ponts-bascules routiers, nécessitant l'emploi de masses d'essais lourdes et très précises dont dispose le service précité.

En ce qui concerne les balances poids/prix et autres balances de comptoir importées au Luxembourg, il est à noter que la très grande majorité de ces instruments a subi l'évaluation de la conformité dans le pays de provenance. Dès lors, ces instruments sont admis à être librement mis sur le marché et mis en service dans le circuit économique au Luxembourg.

En 2013, le nombre d'installations neuves présentées à l'évaluation de conformité CE a augmenté par rapport à l'exercice 2012, tel qu'il résulte du tableau ci-après :

Exercice 2007: 60 interventions CE
Exercice 2008: 47 interventions CE
Exercice 2009: 86 interventions CE
Exercice 2010: 99 interventions CE
Exercice 2011: 55 interventions CE
Exercice 2012: 12 interventions CE
Exercice 2013: 25 interventions CE

4.3 La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage

La surveillance métrologique a principalement pour but d'assurer que les instruments de mesure en usage dans les différents secteurs réglementés (par exemple le commerce, la confection de préemballages) continuent à répondre aux prescriptions métrologiques qui leur sont applicables.

Le Service de métrologie légale procède à cet effet à des tournées annuelles de vérifications périodiques qui sont arrêtées par le ministre de l'Economie.

Ce règlement ministériel désigne les communes qui sont visées par la tournée de vérification périodique ainsi que les dates et la durée des séances de contrôle.

http://www.ilnas.public.lu/fr/metrologie-legale/tournees-de-verifications/index.html

La tournée de vérification de l'année 2013 se concentrait principalement sur les régions de la Moselle et la Ville de Luxembourg.

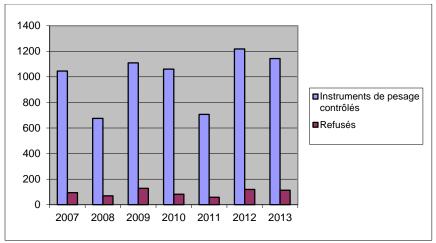
Il est à remarquer que le Service de métrologie légale procède à un contrôle intégral de tous les instruments en usage dans les régions visitées. Il est donc évident que pour une catégorie d'instruments de mesure (par exemple les distributeurs routiers de carburants) le nombre d'instruments contrôlés peut varier d'une tournée à l'autre.

En 2013, le nombre d'instruments de pesage contrôlés (1.143 instruments) a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent (1.218 instruments). Une comparaison du chiffre de l'année 2013 avec celui de la tournée 2010 qui visait les mêmes régions, montre cependant une hausse d'environ 7,7 % du parc d'instruments de pesage en service sur les trois années.

En ce qui concerne le contrôle des stations-service, presque 2.600 distributeurs routiers ont été vérifiés en 2013. Ce chiffre est inférieur à ce que l'on attendait si on compare ce chiffre avec le nombre de pompes contrôlés lors de la tournée 2010 (2.904 distributeurs) qui visait les mêmes régions.

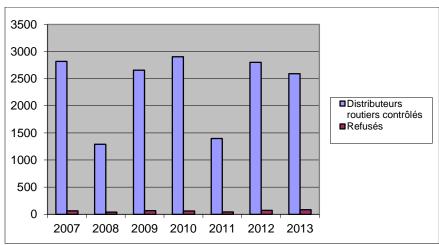
A titre d'exemple:

- En ce qui concerne la vérification des instruments de pesage en service (balances et bascules industrielles de toutes sortes):
 - o 1.046 instruments vérifiés en 2007 taux de refus 9,1 %
 - o 675 instruments vérifiés en 2008 taux de refus 10.4 %
 - o 1.109 instruments vérifiés en 2009 taux de refus 11,5 %
 - 1.061 instruments vérifiés en 2010 taux de refus 7,7 %
 - o 707 instruments vérifiés en 2011 taux de refus 8,2 %
 - 1.218 instruments vérifiés en 2012 taux de refus 9,8 %
 - o 1.143 instruments vérifiés en 2013 taux de refus 9,9 %



Source: Ministère de l'Economie - ILNAS

- En ce qui concerne la vérification des distributeurs routiers de carburants en service :
 - o 2.817 distributeurs vérifiés en 2007 taux de refus 2,2 %
 - 1.290 distributeurs vérifiés en 2008 taux de refus 3,1 %
 - 2.655 distributeurs vérifiés en 2009 taux de refus 2,4 %
 - o 2.904 distributeurs vérifiés en 2010 taux de refus 2,1 %
 - o 1.396 distributeurs vérifiés en 2011 taux de refus 3,1 %
 - o 2.801 distributeurs vérifiés en 2012 taux de refus 2,6 %
 - o 2.592 distributeurs vérifiés en 2013 taux de refus 3,2 %



Source: Ministère de l'Economie - ILNAS

- En ce qui concerne la vérification des ensembles de mesurage montés sur les camions-citernes destinés à la livraison des combustibles liquides :
 - o 66 ensembles de mesurage vérifiés en 2007 taux de refus 0 %
 - o 36 ensembles de mesurage vérifiés en 2008 taux de refus 0 %
 - o 95 ensembles de mesurage vérifiés en 2009 taux de refus 1 %
 - 41 ensembles de mesurage vérifiés en 2010 taux de refus 0 %
 - 22 ensembles de mesurage vérifiés en 2011 taux de refus 0 %
 - 56 ensembles de mesurage vérifiés en 2012 taux de refus 0 %
 - 31 ensembles de mesurage vérifiés en 2013 taux de refus 0 %

Par ailleurs, 11 ensembles de mesurage installés sur camions-citernes pour la réception du lait ont été soumis à un contrôle métrologique et admis par le Service de métrologie légale en 2013.

4.4 Accréditation IS0/IEC 17020 du Service de métrologie légale

Le Service de métrologie légale est accrédité par BELAC selon la norme ISO/IEC 17020 : 2012.

http://economie.fgov.be/belac.jsp

Les domaines techniques de l'accréditation du Service de métrologie légale (instruments de pesage et distributeurs routiers) ainsi que le système management de la qualité ont été soumis, en juillet 2013, à un audit de surveillance par une équipe d'auditeurs BELAC.

Dans ses conclusions, l'équipe d'audit a constaté que les exigences de la norme ISO/IEC 17020 :2012 sont remplies et que l'accréditation peut être maintenue pour les domaines d'accréditation.

4.5 Activité au niveau européen et international

En 2013, les agents du Service de métrologie légale ont activement participé aux réunions du groupe de travail « instruments de mesure » auprès de la Commission européenne qui s'est penché notamment sur des questions techniques relatives à la mise en œuvre de la directive modifiée 2004/22/CE du 31 mars 2004 concernant les instruments de mesure.

Le Service de métrologie légale a également participé aux groupes de travail de l'organisation WELMEC (Coopération en matière de métrologie légale).

http://www.welmec.org/

http://www.oiml.org/

L'ILNAS a rejoint l'organisation EURAMET (European Association of National Metrology Institutes) dans le courant de l'année 2013. Cette organisation est l'organisme régional de métrologie pour l'Europe. Elle coordonne la coopération des instituts nationaux de métrologie en matière de métrologie industrielle et scientifique.

http://www.euramet.org

4.6 Activité législative

En 2013, le Service de métrologie légale a préparé un projet de règlement ministériel relatif aux opérations de vérification périodique du Service de métrologie légale pendant l'année 2014.

4.7 Le projet "Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)"

4.7.1 Actions internationales du BLM

L'ILNAS a rejoint l'organisation EURAMET (European Association of National Metrology Institutes) dans le courant de l'année 2013. Cette organisation est l'organisme régional de métrologie pour l'Europe. Elle coordonne la coopération des instituts nationaux de métrologie en matière de métrologie industrielle et scientifique.

http://www.euramet.org

En 2013 le BLM a participé à quatre groupes de travail d'EURAMET:

- le groupe de travail « CIPM-MRA Follow up workshop » qui portait sur les activités pratiques dans le cadre de la CIPM-MRA (Reconnaissance mutuelle internationale des instituts nationaux de métrologie):
- le groupe de travail TC-IM Métrologie interdisciplinaire;
- le groupe de travail TC-Q L'évaluation des systèmes qualité des INM;
- Euramet National Ministerial Delegates Meeting Présentation du futur programme de recherche européen en métrologie EMPIR.

Le BLM a également participé, ensemble avec le service de la métrologie légale au groupe de travail de la Commission européenne sur la MID (Measuring Instruments Directive - 2004/22 EC).

Le Luxembourg, par l'intermédiaire de l'ILNAS et du BLM, a demandé son adhésion à la conférence générale des poids et mesures pour 2014. Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a signé la demande d'adhésion officielle. Le Luxembourg a donc ainsi rattrapé son retard sur les autres nations adhérentes au Bureau international des poids et mesures. Cette adhésion permettra une reconnaissance internationale du BLM, de la métrologie luxembourgeoise et à terme des capacités d'étalonnage et des étalons nationaux propres ou détenus par les Instituts désignés luxembourgeois.

4.7.2 Actions nationales du BLM

Le BLM a réalisé des visites auprès de plus d'une trentaine de laboratoires accrédités ou d'acteurs économiques majeurs, ce qui a permis la rédaction de comptes rendus qui vont servir à définir les besoins des acteurs économiques nationaux concernés par la métrologie. Il a aussi réalisé une étude du contexte national pour l'identification des acteurs de la métrologie. Ces visites et cette étude devront permettre de mieux cibler les secteurs de l'économie et les acteurs à approcher en priorité pour définir les besoins réels et pour développer et fournir le support nécessaire en métrologie.

N'ayant à l'heure actuelle pas de capacités d'étalonnage propres, le BLM, selon les recommandations d'EURAMET, a recherché dans le tissu économique la possibilité de confier la représentation d'étalons nationaux à des instituts désignés. Les discussions ont été engagées avec des acteurs comme Creos, Cargolux, NSPA et UNI LUX, qui étaient en 2013 les quatre seuls acteurs potentiellement éligibles pour devenir ID national.

D'autres pistes ont été suivies dont celle d'une société française d'étalonnage accréditée en France et venue s'installer au Luxembourg pour y proposer des services d'étalonnages. Ce laboratoire sera évalué dans les prochains mois et des discussions seront engagées avec celui-ci pour définir s'il peut répondre aux critères qui en feraient un institut désigné.

4.7.3 Participation à la Métrologie légale

Le BLM a participé au suivi de l'adaptation des modifications de la directive 2004/22CE pour transposition en droit national, et ensemble avec le service de la métrologie légale, aux réflexions sur les vérifications des instruments réglementés en service.

5. Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)

5.1 Le département de l'OLAS, en quelques chiffres

5.1.1 Le système qualité

Le fonctionnement de l'OLAS s'appuie sur un système qualité conforme à la norme ISO/CEI 17011: Evaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité (OEC). Ce système qualité est construit autour des documents suivants:

- 1 manuel qualité;
- 8 procédures opérationnelles;
- 15 annexes explicatives;
- 50 formulaires destinés à la traçabilité du fonctionnement de l'accréditation et de l'OLAS.

Le système qualité a été révisé en 2013 afin de maintenir sa conformité aux exigences de la norme ISO/CEI 17011 et de s'adapter aux évolutions réglementaires et à la documentation publiée par les organismes régionaux (EA) et internationaux d'accréditation (ILAC et IAF).

Tous les documents du système qualité de l'OLAS sont disponibles sur le site internet de l'ILNAS:

http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/accreditation-oec/documents-accreditation/index.html

5.1.2 Les clients

La mission principale de l'OLAS consiste à évaluer la compétence des OEC au moyen d'audits d'accréditation. Fin 2013, l'OLAS a accrédité 41 OEC, inscrits au Registre national d'accréditation:

- 17 laboratoires d'essais selon la norme ISO/CEI 17025;
- 2 laboratoires d'étalonnage selon la norme ISO/CEI 17025;
- 7 laboratoires de biologie médicale selon la norme ISO 15189;
- 9 organismes d'inspection selon la norme ISO/CEI 17020;
- 3 organismes de certification de systèmes selon la norme ISO/CEI 17021;
- 3 organismes de certification de produits selon la norme EN 45011.

Fin 2013, 4 départements du Laboratoire national de la santé ont demandé une suspension volontaire de leur accréditation pendant la période de leur déménagement dans leurs nouveaux locaux à Dudelange.

Le registre national d'accréditation, reprenant la liste complète des clients accrédités par l'OLAS ainsi que les portées d'accréditation et les certificats sont disponibles sur le site internet de l'ILNAS:

http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/accreditation-oec/oec-accredites/index.html

5.1.3 Les audits d'accréditation

En 2013, l'OLAS a accrédité deux organismes supplémentaires:

- Le Service Identification Génétique (SIG) du Laboratoire national de santé a été accrédité selon la norme ISO/CEI 17025. Le SIG est le premier laboratoire d'identification génétique au Grand-Duché de Luxembourg. A la demande des magistrats ou des services de police judiciaire, le SIG recherche des traces d'ADN sur des scellés dans le cadre de procédures pénales, réalise des empreintes génétiques d'individus pour alimenter la base de données nationale ou encore recherche des liens de parenté dans le cadre de procédures civiles ou pénales.
- La société Canalyse a été accréditée selon la norme ISO/CEI 17020 pour l'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissements neufs. Canalyse réalise également le diagnostic de réseaux d'assainissement existants et des tests d'étanchéité de réseaux d'assainissement neufs.

Fin 2013, 3 clients supplémentaires souhaitent se faire accréditer dans le courant de l'année 2014. Au cours de l'année 2013, l'OLAS a organisé et réalisé un total de 43 audits d'accréditation.

5.1.4 Les auditeurs et experts

Pour réaliser ses audits d'accréditation l'OLAS compte, fin 2013, 114 auditeurs et experts inscrits au Recueil national des auditeurs qualité et techniques.

La liste complète des auditeurs et experts de l'OLAS inscrits au Recueil national est disponible sur le site internet de l'ILNAS:

http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/accreditation-oec/auditeurs/index.html

5.1.5 Le comité d'accréditation

Le comité d'accréditation est composé de 14 membres permanents représentant les parties intéressées de l'accréditation (les autorités, les partenaires économiques et les clients accrédités) et de 2 experts qui renforcent les compétences du comité dans les domaines tels que l'inspection et la certification.

Au cours de l'année, le comité d'accréditation s'est réuni 8 fois. Il a traité 48 dossiers et rendu un total de 48 avis.

La liste des membres du comité d'accréditation de l'OLAS est consultable sur le site internet de l'ILNAS:

http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/accreditation-oec/comite-daccreditation/index.html

5.2 L'OLAS et la formation

En 2013, l'OLAS a organisé des formations destinées à maintenir la compétence de ses auditeurs et experts, de ses clients, de son personnel et des membres du Comité d'accréditation:

- Les 19 et 20 février 2013 une formation à "la norme ISO/CEI 17020 : 2012 Evaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection" a été organisée pour le Comité d'accréditation, le personnel OLAS et ses clients.
- Les 13 et 14 mai 2013 une formation "Prestataires de Services de Dématérialisation et/ou de Conservation" et "Prestataires de Services de Certification" a été organisée. A cette occasion, 2 représentants de l'OLAS ainsi que 2 de ses auditeurs étaient présents.
- Les 20, 21 juin et 3 septembre 2013 une formation à "la norme ISO 15189 Laboratoires de biologie médicale exigences concernant la qualité et la compétence" a été organisée pour les laboratoires accrédités par l'OLAS. Environ 60 représentants de laboratoires d'hôpitaux et de laboratoires de biologie médicale privés étaient présents.
- Le 11 octobre 2013 l'OLAS a organisé la journée de la Communauté de l'accréditation ouverte aux organismes accrédités ou candidats à l'accréditation, aux auditeurs ainsi qu'aux membres de son comité d'accréditation. Au total, 55 personnes ont participé à cette journée. L'OLAS a présenté les évolutions de son système qualité ainsi que la validation des méthodes qualitatives et quantitatives. Une formation sur le raccordement aux étalons des équipements de mesure a également été réalisée.

Le contenu des présentations de la journée de la Communauté de l'accréditation est disponible sur le site internet de l'ILNAS:

http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/acreditation/journee-communaute-accreditation/index.html

Pour renforcer le volet communication dans le domaine de l'accréditation, l'OLAS a publié une newsletter le 17 janvier 2013 ainsi que le 22 juillet 2013. Ces newsletters sont disponibles sur le site internet de l'ILNAS:

http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/acreditation/newsletter-olas/index.html

5.3 Les activités européennes et internationales de l'OLAS

5.3.1 Les activités de l'OLAS dans le domaine de l'accréditation

L'OLAS est membre signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA, d'IAF et d'ILAC pour les laboratoires d'essais, d'étalonnages et de biologie médicale, les organismes d'inspection et les organismes de certification de produit et de systèmes de management qualité et de l'environnement depuis le 18 avril 2012. La prochaine réévaluation EA est prévue pour fin décembre 2015.

Grâce à cette reconnaissance mutuelle, les organismes accrédités par l'OLAS ont plus de facilités à faire accepter leurs produits ou leurs services qu'ils exportent sur les marchés étrangers, car les résultats, les rapports ou certificats qu'ils délivrent sont acceptés par tous les États signataires de ces accords.

Toutes les informations nécessaires sur les organisations européennes et internationales actives dans le domaine de l'accréditation sont disponibles sur le site internet de l'ILNAS:

http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/accreditation-oec/reconnaissance-mutuelle/index.html

En 2013, l'OLAS a participé aux réunions internationales suivantes:

- EA General Assembly;
- EA Management Committee;
- EA Horizontal Harmonization Committee;
- EA Inspection and Certification Committee;
- IAF/ILAC annual meeting.

5.3.2 L'OLAS et les comités ISO/CASCO et TC 212

En 2013, l'activité de normalisation auprès de l'ISO a été beaucoup plus réduite qu'en 2012, tant auprès de l'ISO/CASCO que du TC 212. Cette année l'OLAS n'a donc pas organisé de comité d'experts, mais a fait circuler de l'information, auprès de ses experts, sur les normes soumises au vote dans le courant de l'année et a voté sur tous les documents.

5.4 La désignation des organismes notifiés

Conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 20 mai 2008 relative à la création de l'ILNAS, l'OLAS assure la surveillance annuelle des organismes notifiés sur la base de l'accréditation.

Depuis le 16 septembre 2013, la Société nationale de certification et d'homologation est notifiée dans la base de données NANDO pour la directive 2007/23/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 mai 2007 relative à la mise sur le marché d'articles pyrotechniques.

Fin 2012, les 6 organismes notifiés auprès de la Commission européenne par le Luxembourg ont réussi à obtenir, maintenir ou à prolonger leur accréditation. Ils conservent ainsi leur notification. La liste de ces organismes, ainsi que les domaines pour lesquels ils sont notifiés, sont référencés sur la base de données NANDO accessible via le site internet de l'ILNAS:

http://www.ilnas.public.lu/fr/accreditation/notifications-oec/base-informations/index.html

5.5 Promotion de la qualité

5.5.1 <u>Le guide luxembourgeois pour la qualité</u>

En 2013, le Mouvement luxembourgeois pour la qualité a.s.b.l. en collaboration avec l'ILNAS, a publié la 11^{ème} édition du Guide luxembourgeois pour la qualité. La version 2013 du guide est disponible sur le site Internet du MLQ:

http://www.mlqe.lu/le-guide-luxembourgeois-pour-la-qualite

5.5.2 <u>Le Prix Luxembourgeois de la Qualité</u>

Le 22 novembre 2013, les lauréats du Prix luxembourgeois de la qualité 2013 ont eu l'honneur de recevoir leur haute distinction des mains de l'ancien secrétaire général du CRP-HT. Cet évènement a rassemblé près de 200 personnes à la Chambre des Métiers.

Toutes les informations sur les résultats du Prix luxembourgeois de la qualité 2013 sont disponibles sur le site internet du MLQ:

http://www.mlqe.lu/prix/presentation

6. Service du budget et de l'administration

6.1 <u>Budget et comptabilité</u>

En matière de comptabilité, le service Budget et administration est chargé tant de l'élaboration des propositions budgétaires de l'ILNAS pour l'exercice à venir que de l'exécution journalière du budget accordé pour l'année en cours.

Le budget de l'exercice 2013 de l'ILNAS est ventilé sur :

- 5 articles du budget des recettes (recettes prévues : 428 500 EUR) ;
- 35 articles du budget des dépenses (crédits votés : 5 478 477 EUR et 84 800 EUR pour des dépenses en capital) ;
- 2 articles du budget des recettes et des dépenses pour ordre au montant de 17 000 EUR chacun.

Quant à l'exécution journalière du budget, le service a émis 214 engagements et 476 ordonnances avec 723 pièces au courant de l'année 2013.

6.2 Ressources humaines

Il appartient également au service Budget et administration :

- de prévoir les crédits nécessaires au paiement des rémunérations et des indemnités;
- de préparer les projets d'arrêtés grand-ducaux et ministériels ayant trait aux promotions dues ;
- d'assurer la gestion des dossiers personnels des fonctionnaires et employés de l'ILNAS comprenant toutes les pièces à usage administratif ou d'origine administrative et les documents relatifs à la situation personnelle et professionnelle ainsi qu'à la carrière de l'intéressé;
- de rédiger toute correspondance administrative en rapport avec l'évolution de la situation professionnelle et de carrière de l'agent concerné ;
- de préparer, le cas échéant, les examens administratifs concernant le personnel des cadres de l'ILNAS.

Les cadres du personnel de l'ILNAS comprennent des fonctionnaires, des fonctionnaires stagiaires et des employés. Au 31 décembre 2013, le personnel de l'ILNAS se compose de dix-neuf fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires ainsi que de cinq employés suivant le tableau ci-après:

	Fonctionnaires		Employés		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Carrière supérieure	1	3	0	4	8
Carrière moyenne	2	7	0	0	9
Carrière inférieure	1	5	0	1	7
Total	4	15	0	5	24

Situation au 31 décembre 2013 / Source: Ministère de l'Economie - ILNAS

Un stagiaire de la carrière de l'attaché de direction, deux stagiaires de la carrière de l'ingénieur et deux stagiaires de la carrière moyenne de l'ingénieur technicien engagés par l'Inspection du travail et des mines conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 27 mai 2010 relatives aux machines ont été détachés à l'ILNAS pour répondre aux exigences en personnel de l'institut.

Un employé de la carrière S de l'ILNAS est détaché au Ministère de l'Economie.

Deux employés, ayant le statut du salarié handicapé, renforcent le personnel de l'ILNAS par détachement de l'Administration gouvernementale.

Par ailleurs, l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et le Centre de recherche public Henri Tudor (CRP – HT) ont mis à disposition de l'ILNAS respectivement une employée administrative et un chercheur. L'employée aide, dans le cadre d'un contrat d'appui – emploi, le personnel du service Budget et administration dans l'exécution de ses tâches alors que les prestations de la personne du CRP-HT consiste à supporter la réalisation des missions relatives au Bureau luxembourgeois de métrologie, telles que décrites dans le projet de loi 6315 relative à la réorganisation de l'ILNAS.

Ainsi, le personnel affecté à l'ILNAS au 31 décembre 2013 s'élève à trente-trois personnes contre vingtneuf personnes fin 2012.

En amont du départ d'un fonctionnaire de l'ILNAS vers les Juridictions administratives, le service Budget et administration a rédigé les documents nécessaires à la conversion du poste laissé vacant en un poste de la carrière supérieure à tâche complète dans le domaine de l'économie. Le Conseil de gouvernement a pu se déclarer d'accord avec la démarche proposée en date du 27 septembre 2013.

Le départ à la retraite d'un agent a laissé une vacance de poste de la carrière de l'expéditionnaire au sein de l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance de l'ILNAS. Au vu des explications données au sujet des tâches à couvrir par le biais du poste en question et des exigences liées à ce poste, le Conseil de gouvernement a été d'accord à convertir le poste en un poste de rédacteur (décision du 18 octobre 2013).

Au 31 décembre 2013 les deux postes étaient encore vacants.

A titre d'information notons que onze agents de l'ILNAS ont la qualité d'officier de police judiciaire pour rechercher et constater les infractions à la loi modifiée du 20 mai 2008 relative à la création de l'ILNAS dans le cadre de la surveillance du marché. Parmi ces onze agents, trois sont désignés en application de l'article 9 de la loi modifiée du 17 avril 1882 sur les poids et mesures pour rechercher et constater les infractions relevant de la métrologie légale.

Dans sa qualité de délégué à la formation, le responsable du service Budget et administration a encouragé les agents de l'ILNAS à demander l'assimilation de cours qu'ils ont suivis dans l'intérêt du service auprès d'organismes spécialisés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, aux cours de formation continue à l'Institut national d'administration publique (INAP). Le service a ainsi préparé l'assimilation de six cours de formation que les agents ont suivis au cours de l'année 2013.

Relevé des initiatives législatives et réglementaires de l'ILNAS en 2013

Loi du 9 juillet 2013 modifiant la loi du 15 décembre 2010 relative à la sécurité des jouets (Mémorial A-N°120 du 15 juillet 2013, page 1930)

Règlement grand-ducal du 13 juin 2013 abrogeant :

- le règlement grand-ducal modifié du 19 juin 1996 concernant l'indication de la consommation d'énergie des sèche-linge à tambour;
- le règlement grand-ducal modifié du 14 janvier 2000 concernant l'indication de la consommation d'énergie des lampes domestiques;
- le règlement grand-ducal du 28 février 2006 concernant l'indication de la consommation d'énergie des climatiseurs à usage domestique.

(Mémorial A-N°99 du 19 juin 2013, page 1460)

Abréviations, Acronymes

ADCO Administrative cooperation

ADEM Agence pour le développement de l'emploi

ADN Acide désoxyribonucléique

ANEC Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance

ATEX Equipment and protective systems intended for use in potentially

explosive atmospheres

BELAC Organisme belge d'accréditation
BLM Bureau luxembourgeois de métrologie

CE Communauté européenne

CEI/IEC Commission électrotechnique internationale / International

electrotechnical commission

CEN Comité européen de normalisation

CENELEC Comité européen de normalisation électrotechnique

CIPM-MRA Comité international des poids et mesures - Mutual Recognition

Agreement

CPSR Consumer Product Safety Regulation

CRP Centre de recherche public

CRP HT Centre de recherche public Henri Tudor

CTIE Centre des technologies de l'information de l'Etat

DAKKS Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH
DIN Deutsches Institut für Normung

EA European co-operation for accreditation

ECISS European committee for iron and steel standardization ECSDM Base de données nationale de la surveillance du marché

EMC Electromagnetic compatibility

EMPIR European Metrology Program for Innovation and Research

EN Norme européenne

ETSI Institut européen des normes de télécommunication EURAMET European Association of National Metrology Institutes

GIE Groupement d'intérêt économique
GPSD Directive sécurité générale de produits
IAF International accreditation forum

ICSMS Information and communication system for market surveillance

ICT Information and Communication Technology

ID Instituts désignés

ILAC International laboratory accreditation cooperation

ILNAS Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la

sécurité et qualité des produits et services

IMP Expert group on the International Market for Products

INAP Institut national d'administration publique

INM Instituts nationaux de métrologie

ISO Organisation internationale de normalisation

ISO/CASCO International organization for standardization / Committee on conformity

assessment

ISO/IEC Comité mixte de l'Organisation internationale de normalisation et de la

Commission électrotechnique internationale

ITMInspection du travail et des minesJTC1Joint technical committee 1LIFTDirective relative aux ascenseurs

LVD Low voltage directive

MID Measuring Instruments Directive (2004/22/EC)
MLQ Mouvement luxembourgeois pour la qualité

MSG Market Surveillance Group

MSR Market Surveillance Regulation

MSSI Management de la sécurité des systèmes d'information NANDO New approach notified and designated organisations

NSAI National Standards Authority of Ireland

NSPA NATO Support Agency - Agence de soutien de l'OTAN

OEC Organisme d'évaluation de la conformité

OIML Organisation internationale de métrologie légale

OLAS Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance

OLN Organisme luxembourgeois de normalisation

PKI Public key infrastructure
PME Petite et moyenne entreprise

PROSAFE Non profit professional organisation for market surveillance authorities

and officers from throughout the EEA

PSC Prestataires de services de certification

PSDC Prestataires de services de dématérialisation ou de conservation

R&TTE Radio equipment and telecommunications terminal equipment and the

mutual recognition of their conformity

RAPEX Community rapid information system

RSS Really Simple Syndication

SC Sous-comité (technique de normalisation)

SIG Service d'identification génétique

SOGS Senior officials group on standardization and conformity assessment

policy

SPV Directive relative aux recipients à pression simple

TC Technical committee

TC-IM Technical Comitee - Interdisciplinary Metrology Euramet

TC-Q Technical Comitee - Quality Euramet

TCAM Telecommunication conformity assessment and market surveillance

committee

TIC Technologies de l'information et de la communication

TOYS Produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des

fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans

UNI-LUX Université du Luxembourg

WELMEC European cooperation in legal metrology